

Notre stratégie d'investissement face au défi climatique



Table des matières

- Investir dans le contexte des changements climatiques
- Sommaire
- Nos quatre grands principes
- Une démarche rigoureuse
- Une analyse risques et opportunités
- Les étapes de la démarche
- Quatre piliers pour un portefeuille plus sobre en carbone
- Une reddition de comptes
- Un calcul de l'intensité carbone du portefeuille

+ 50 % d'ici 2020

À court terme : augmentation de 50 % des investissements sobres en carbone

- 25 % d'ici 2025

À moyen terme : diminution de 25 % des émissions de GES par dollar investi

+ investissement

Prise en compte du facteur climatique dans chacune des décisions d'investissement

+ leadership

Renforcement auprès des entreprises en portefeuille et du secteur financier

Les changements climatiques stimulent une transition vers une économie sobre en carbone. Les marchés offrent déjà des solutions qui génèrent des occasions d'investissement rentables. Comme investisseur, la Caisse veut saisir ces occasions et contribuer de manière constructive à la transition en cours.

Investir dans le contexte des changements climatiques

Les changements climatiques ont et continueront d'avoir des impacts majeurs sur l'environnement, les populations et l'économie mondiale.

Le consensus croissant sur les risques associés aux changements climatiques s'est matérialisé à travers l'Accord de Paris sur le climat signé par 195 pays en 2015. Au cours des prochaines années, les moyens qui seront adoptés par les autorités et les entreprises pour accélérer la transition vers une économie sobre en carbone modifieront le cadre des marchés dans lesquels évoluent les entreprises et les investisseurs.

Déjà, certains marchés connaissent une transformation rapide. La croissance de la demande pour des solutions sobres en carbone crée une combinaison d'innovations technologiques et d'économies d'échelle qui modifient l'éventail des biens et services accessibles aux consommateurs. Tous les secteurs sont touchés : transport, immobilier, alimentation ou biens électroniques.

Dans ce contexte, plusieurs secteurs d'activité et de nombreuses entreprises ont vu leur profil rendement-risque changer. Pour certains secteurs, cela constitue un défi d'adaptation majeur. Pour d'autres – tels que les énergies renouvelables, les technologies, les infrastructures ou le transport électrique –, cela génère déjà des occasions d'investissement à la fois importantes et rentables.

Pour les investisseurs de calibre mondial comme la Caisse, la compréhension des risques liés au climat, pour assurer une transition stable, en est encore à ses débuts. C'est la raison pour laquelle le Financial Stability Board (FSB) du G20 a lancé une initiative visant à permettre aux acteurs financiers de mieux évaluer les risques générés par le facteur climatique sur les entreprises. Les premiers résultats ont été livrés au printemps 2017.

La stratégie d'investissement que présente la Caisse propose des cibles et des moyens qui lui permettent d'aborder la transition vers une économie sobre en carbone de manière concrète et constructive, en apportant sa contribution d'investisseur à ce défi mondial.

Cela constitue donc un premier pas qui permettra à la Caisse d'avancer, et qui fera en sorte qu'elle sera mieux outillée pour saisir les occasions d'investissement rentables et contribuer à la lutte aux changements climatiques.

SOMMAIRE

Fruit d'une démarche rigoureuse, la stratégie de la Caisse s'appuie, entre autres, sur une analyse des meilleures pratiques chez les grands investisseurs institutionnels dans le monde. C'est de cette réflexion que découle la conviction de la Caisse selon laquelle une transition durable de nos économies ne peut se faire en visant un seul secteur, mais en prenant en compte le facteur climatique dans tous les secteurs d'activité, et donc dans toutes ses grandes catégories d'actif.

La Caisse a bâti cette stratégie en se fondant sur des principes clairs : les cibles et les moyens adoptés doivent être réalisables, mesurables et établis de façon à pouvoir faire une reddition de comptes régulière de ses travaux. Nos objectifs viendront en appui à l'Accord de Paris.

Notre stratégie est constituée de quatre piliers :

1. Prendre en compte le facteur climatique dans chacune de nos décisions d'investissement

Le déploiement de la stratégie représente un défi important pour la Caisse. Au cours des huit prochaines années, ses équipes devront considérer le facteur climatique dans chacune de leurs décisions d'investissement. Par exemple, si l'actif de la Caisse augmente de 60 % d'ici 2025, ce sont 170 milliards de dollars qui s'y ajouteront en considérant le facteur climatique.

2. Augmenter nos investissements sobres en carbone de 50 % d'ici 2020

La Caisse est déjà un des plus grands investisseurs en énergie renouvelable au monde et elle s'engage à en faire encore plus. L'intensification des efforts mondiaux en matière de climat entraînera de nombreuses occasions d'investissement rentables, au cours des prochaines années. À court terme, soit d'ici 2020, la Caisse augmentera donc de 50 % ses investissements sobres en carbone, ce qui se traduit par des investissements additionnels de plus de 8 milliards de dollars. Cette stratégie lui permettra ainsi de contribuer au développement de plusieurs secteurs à faible empreinte carbone.

3. Réduire notre empreinte carbone de 25 % par dollar investi d'ici 2025

À moyen terme, soit entre 2017 et 2025, la Caisse s'engage à réduire de 25 % l'intensité carbone de son portefeuille global. Elle devient ainsi le premier investisseur institutionnel en Amérique du Nord à se donner une cible carbone couvrant l'ensemble de ses catégories d'actif. C'est donc dire qu'à partir de l'entrée en vigueur de cette stratégie, la prise en compte de cette cible sera intégrée au processus d'investissement de la Caisse.

4. Exercer un leadership renforcé

À travers sa stratégie, la Caisse vise également à exercer un leadership plus affirmé dans la prise en compte du risque climatique. D'une part, elle s'inspirera des meilleures pratiques et en fera la promotion auprès des entreprises en portefeuille. D'autre part, elle mettra sur une participation aux initiatives internationales visant la reddition de comptes et la transparence sur le risque climatique.

En définitive, afin d'assurer une reddition de comptes qui permettra de suivre sa progression vers ses cibles, la Caisse présentera des informations vérifiées sur les émissions de GES de son portefeuille dans le cadre de la publication de son rapport annuel.

Nos quatre grands principes

Centrée sur les résultats, la stratégie d'investissement développée par la Caisse se fonde sur sa conviction selon laquelle une transition durable de nos économies ne peut se faire en visant un seul secteur, mais en prenant en compte le facteur climatique dans tous les secteurs d'activité. C'est cette conviction qui sous-tend le choix des cibles et des moyens adoptés pour contribuer à cette transition de façon constructive.

Ce choix repose également sur de grands principes qui visent à favoriser l'atteinte des résultats. Ces principes sont liés à l'objectif de la Caisse comme investisseur de calibre mondial : contribuer à la transition vers une économie sobre en carbone et saisir les occasions d'investissement rentables qui en découlent.

1. Réalisable

La Caisse propose une stratégie et des cibles évaluées avec rigueur en considérant les perspectives de marché liées à la transition vers une économie sobre en carbone.

2. Mesurable

Pour la Caisse, il est essentiel de pouvoir mesurer l'atteinte de ses cibles carbone en comparaison avec la performance de son portefeuille. Il en va de l'efficacité et de la durabilité de son action en matière de climat.

3. Transparent

Nous appuyons plusieurs initiatives promouvant la transparence sur le plan climatique. À cet effet, nous sommes convaincus qu'une communication claire de nos progrès sur cette question doit constituer un élément essentiel de notre approche en tant qu'investisseur.

4. Collaboratif

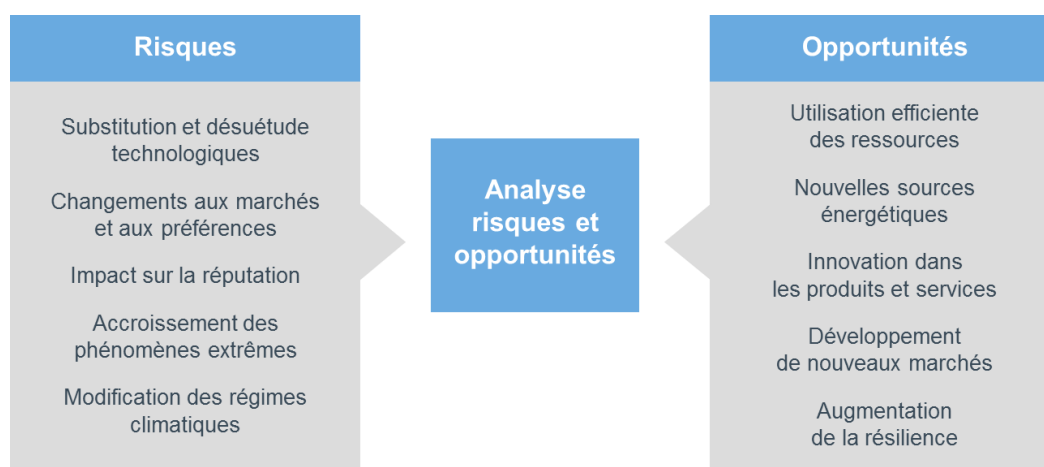
Nos échanges avec les acteurs locaux et internationaux autant qu'avec nos employés et nos partenaires renforcent notre conviction selon laquelle une compréhension commune des enjeux et une approche conjointe face au risque climatique sont nécessaires.

Une démarche rigoureuse

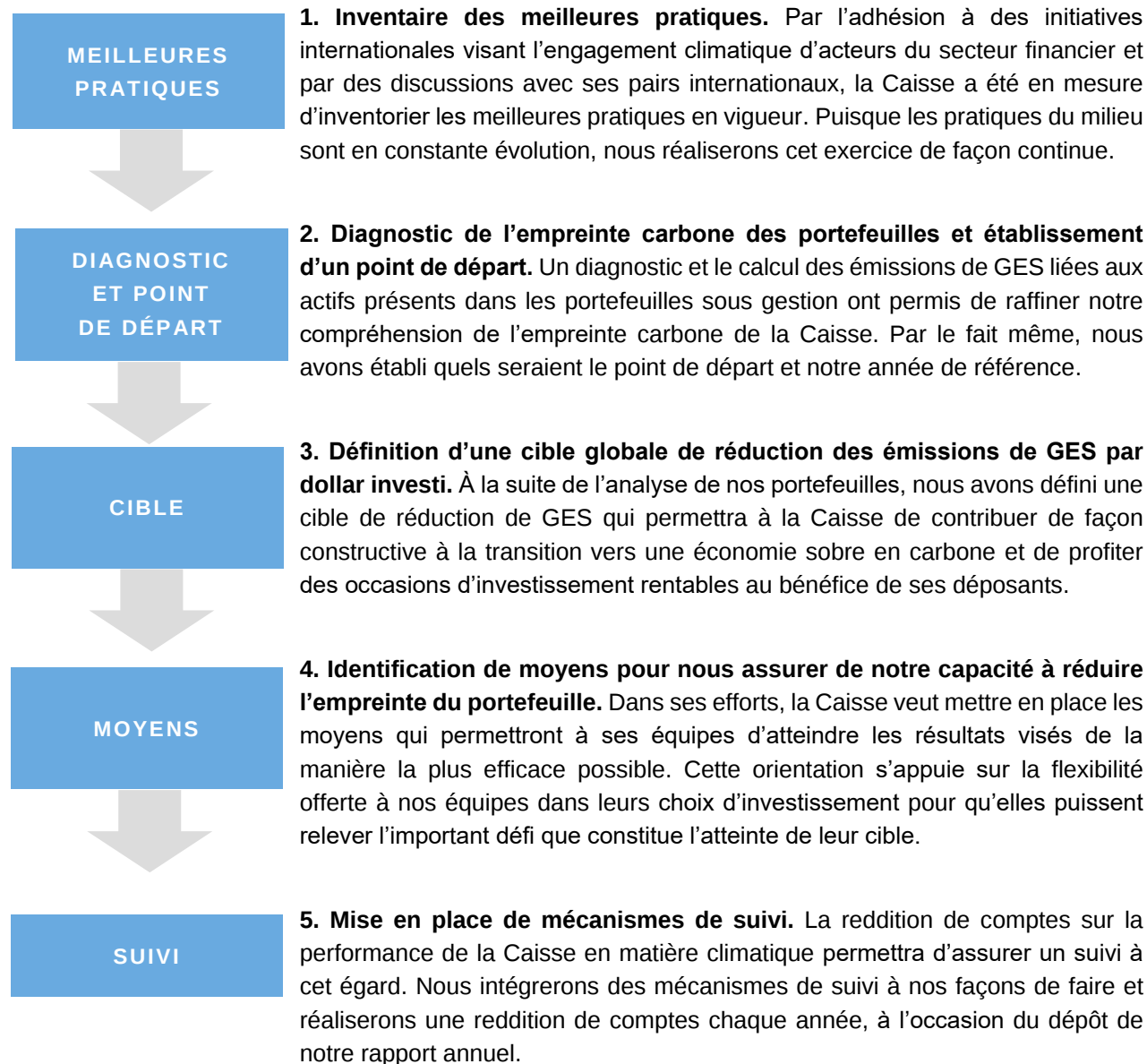
Pour parvenir à l'adoption d'une stratégie d'investissement qui soit à la fois ambitieuse et réalisable dans sa capacité d'atteindre les cibles identifiées, la Caisse a notamment procédé à un examen exhaustif du secteur financier afin de déterminer les meilleures pratiques internationales pour un investisseur de long terme dans la lutte aux changements climatiques. Ses équipes ont aussi réalisé des analyses en profondeur, à la fois de marché et sectorielles.

UNE ANALYSE RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Comme investisseur, la Caisse appuie sa stratégie en matière de climat sur une évaluation rigoureuse des risques et des opportunités de marché, actuels et futurs, dans les différentes juridictions dans lesquelles elle est présente.



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE



Quatre piliers pour un portefeuille plus sobre en carbone

1. Prendre en compte le facteur climatique dans chacune de nos décisions d'investissement

La Caisse s'engage à considérer le facteur climatique dans chacune de ses décisions d'investissement. Cette prise en compte permettra de miser sur les efforts et l'expertise de toutes les équipes d'investissement, qui devront jauger différentes occasions d'investissement et déterminer lesquelles permettront de :

- contribuer à l'atteinte des cibles adoptées dans le cadre de cette stratégie;
- générer de bons rendements pour nos déposants.

Le facteur climatique devient ainsi un élément pleinement intégré à notre processus d'investissement de la même manière que le risque.

Cet engagement représente un défi important puisqu'au cours des huit prochaines années, la valeur de nos actifs s'accroîtra de façon importante. À titre d'illustration, si les actifs sous gestion devaient augmenter de 60 % sur la période que couvre cette stratégie, ce sont 170 milliards de dollars qui s'y ajouteront en considérant le facteur climatique pour atteindre nos objectifs dans l'ensemble du portefeuille.

À partir d'aujourd'hui, la Caisse considère le facteur climatique dans chacune de ses décisions d'investissement.

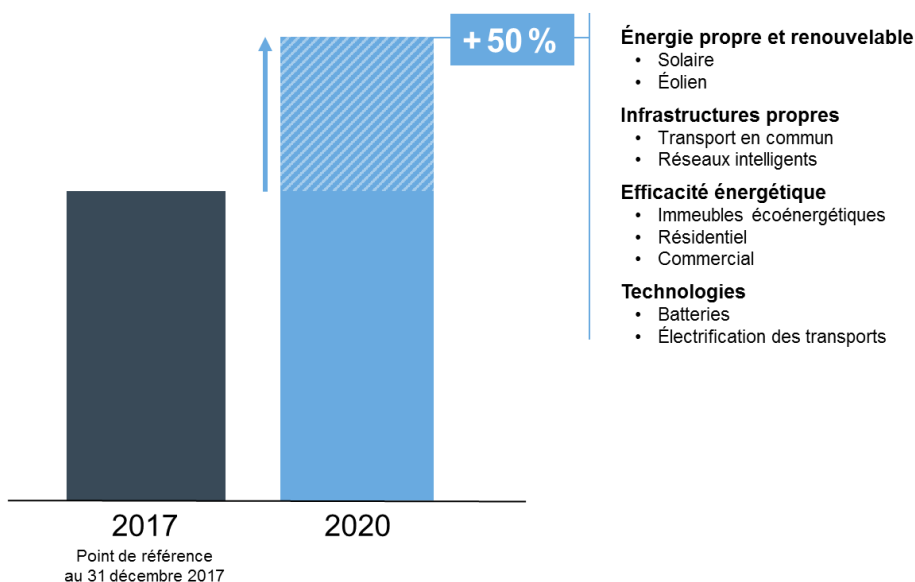
2. Augmenter nos investissements sobres en carbone de 50 % d'ici 2020

La Caisse est déjà parmi les plus grands investisseurs en énergie renouvelable au monde, et nous nous engageons à faire encore plus. L'intensification des efforts mondiaux dans la lutte aux changements climatiques entraînera des occasions d'investissement nombreuses dans ce domaine au cours des prochaines années. D'ici 2020, nous augmenterons donc de 50 % nos investissements sobres en carbone par rapport à 2017, ce qui représente un montant de plus de 8 milliards de dollars. Notre stratégie nous permettra de :

- contribuer au développement de projets prometteurs dans plusieurs secteurs à faible empreinte carbone;
- générer de bons rendements pour nos déposants.

En 2020, le portefeuille de la Caisse contiendra plus de 25 G\$ en actifs sobres en carbone.

CIBLE DE CROISSANCE DES ACTIFS SOBRES EN CARBONE

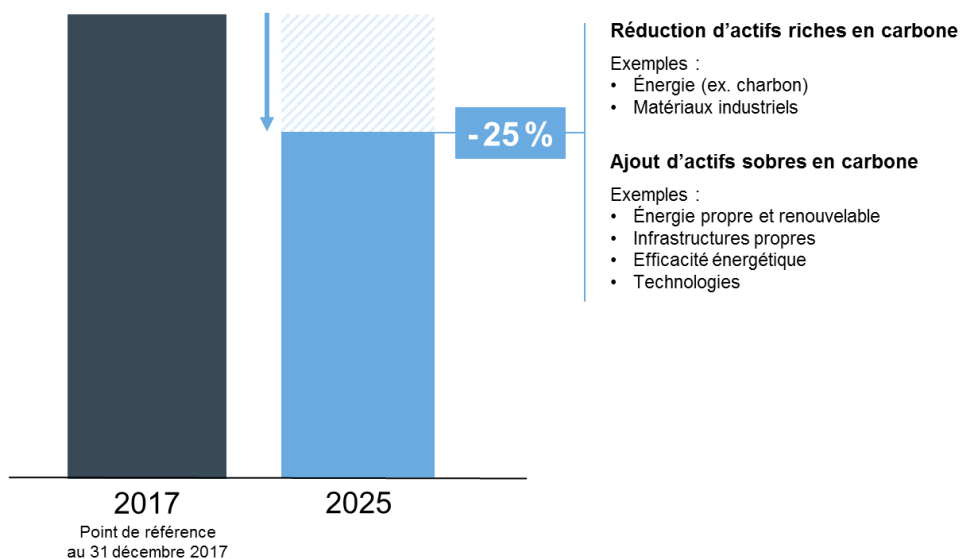


3. Réduire notre empreinte carbone de 25 % par dollar investi d'ici 2025

Entre 2017 et 2025, la Caisse s'engage à réduire de 25 % l'intensité carbone de son portefeuille global, soit pour les portefeuilles de marchés boursiers, de placements privés, d'actifs réels et de revenu fixe (voir p. 14 pour la méthode de calcul). La Caisse devient ainsi le premier investisseur institutionnel en Amérique du Nord à s'imposer une cible de réduction de GES couvrant l'ensemble de ses catégories d'actif.

En 2025, la Caisse aura réduit de 25 % l'intensité carbone de chaque dollar investi.

CIBLE DE RÉDUCTION DE L'INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE



Dans le contexte de cette stratégie, la Caisse poursuivra la révision de ses investissements pour en évaluer le profil rendement-risque et ainsi réduire d'ici 2025 les actifs ayant une plus forte intensité carbone dans ses portefeuilles (par exemple, les activités liées à l'exploitation du charbon).

Mise en place de budgets d'intensité carbone par portefeuille

La Caisse fixera des budgets d'intensité carbone pour ses différents portefeuilles et mandats d'investissement. Ces budgets annuels, qui constituent une limite en intensité aux émissions de GES permises pour un portefeuille donné, seront établis de manière à permettre l'atteinte de la cible fixée pour 2025.

En laissant à nos équipes une flexibilité dans les choix d'investissement, nous avons la conviction que la cible fixée sera atteinte de la manière la plus efficace possible. Conséquemment, le respect des budgets d'intensité carbone influencera l'évaluation de la performance des employés.

La Caisse a déterminé cette cible de réduction de l'intensité carbone de son portefeuille en s'appuyant sur les réflexions de la communauté financière auxquelles elle participe.

Une cible arrimée aux meilleures pratiques de la communauté financière mondiale

L'adoption par la Caisse d'une cible de réduction des émissions de GES en intensité, c'est-à-dire d'un objectif de réduction des émissions en proportion de la taille du portefeuille global, répond aux orientations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) menée par Michael Bloomberg, une initiative appuyée par la Caisse. La TCFD est composée de 32 membres d'envergure mondiale sélectionnés par le Financial Stability Board (FSB) et provenant d'organisations diverses, incluant des sociétés bancaires, des compagnies d'assurance, des gestionnaires d'actifs, des caisses de retraite et de grandes compagnies non financières.

La Task Force a été mise sur pied par le FSB – un regroupement d'institutions économiques nationales et internationales associées au G20 responsable de surveiller et d'évaluer les vulnérabilités dans le système financier mondial et de proposer des actions pour y remédier – afin de développer des recommandations pour une divulgation efficace des informations relatives au climat.

Selon ce groupe de réflexion, l'utilisation d'une unité de mesure en intensité est appropriée pour les investisseurs, car elle peut être appliquée à l'ensemble des catégories d'actif de manière relativement simple. Cette orientation se conjugue bien avec la dimension internationale du portefeuille d'actifs de la Caisse. Ainsi, la Caisse pourra plus aisément comparer ses efforts avec des fonds ayant des tailles et des profils de croissance similaires à l'échelle de la planète.

Avec l'appui de son réseau de bureaux internationaux, la Caisse investit directement dans plus de 75 pays. Au 31 décembre 2016, son exposition aux marchés mondiaux s'élevait à près de 160 G\$, soit 59 % de son actif net.



4. Exercer un leadership renforcé

La Caisse vise à exercer un leadership plus affirmé dans la prise en compte du facteur climatique. C'est pourquoi elle jouera un rôle actif pour mobiliser les différentes parties prenantes. Pour participer à cet effort, nous misons sur les moyens suivants :

La Caisse exercera un leadership plus affirmé en promouvant la prise en compte du facteur climatique.

- **Un engagement envers les entreprises en portefeuille**

La Caisse s'engage à jouer un rôle important auprès des entreprises en portefeuille. Elle entend ainsi :

- sensibiliser les directions d'entreprises au risque climatique et les inciter à adopter un plan de réduction de leurs émissions
- appuyer les initiatives et les propositions d'actionnaires visant à accroître la transparence en matière de risque climatique et d'émissions de carbone.

- **Une application des meilleures pratiques**

Dans sa réflexion, la Caisse s'est appuyée sur l'analyse des mesures adoptées par des fonds comparables à travers le monde. Nous avons utilisé un échantillon de 18 fonds totalisant quelque 4 500 milliards de dollars afin d'obtenir un portrait représentatif des mesures les plus appliquées en matière de changements climatiques. À la suite de l'analyse, il apparaît que la Caisse met en œuvre un nombre élevé de mesures, sur plusieurs plans, par exemple en établissant des cibles pour la réduction de l'intensité de l'empreinte carbone et pour le déploiement du capital.

- **Une amélioration de la performance des entreprises et actifs en portefeuille en matière d'émissions de GES**

À titre d'actionnaire, la Caisse jouera un rôle plus actif pour accompagner les entreprises en portefeuille dans la transition vers une économie sobre en carbone. Cet accompagnement pourra notamment prendre la forme d'un appui à des investissements liés à la modernisation de processus industriels visant une plus grande efficacité énergétique.

- **Une participation aux initiatives visant la transparence sur les enjeux climatiques**

La question des changements climatiques est planétaire et requiert l'implication de nombreux acteurs à travers le monde. Pour faire face au risque climatique, une compréhension commune des enjeux et une approche conjointe sont primordiales. C'est pourquoi la Caisse participe à plusieurs initiatives internationales visant l'engagement climatique, notamment au sein du secteur financier. Nous sommes convaincus que le partage d'informations et la collaboration sont nécessaires pour développer des standards crédibles qui pourront faire évoluer positivement les marchés. À ce titre, nous appuyons les organisations et déclarations suivantes, et travaillons activement à mettre en œuvre leurs principes dans nos activités :

- Task Force on Climate-related Financial Disclosures

La Caisse fait siennes les recommandations de ce groupe de réflexion dirigé par Michael Bloomberg qui collige des informations sur les risques financiers liés au climat pour des investisseurs, prêteurs, assureurs et autres parties prenantes. La Caisse applique d'ailleurs déjà la recommandation de la Task Force relativement à l'application de cibles et de mesures dans la gestion de l'empreinte carbone.

- Principles for Responsible Investment (PRI)

Ces six principes mis de l'avant par l'ONU prévoient l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les activités d'investissement. La Caisse compte parmi les premiers investisseurs institutionnels à avoir intégré à ses activités les PRI. Par son adhésion, elle participe à la concertation internationale en faveur de cette façon d'investir. Les PRI comptent aujourd'hui plus de 1 800 signataires qui, ensemble, gèrent quelque 65 000 G\$ US, ce qui leur donne un grand pouvoir d'influence.

- Montréal Carbon Pledge

Lancée à Montréal en septembre 2014, cette initiative appuyée par les PRI et l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) vise à formaliser l'engagement des grands investisseurs afin de mieux comprendre, quantifier et gérer leurs impacts climatiques. À ce jour, plus de 120 investisseurs des quatre coins du monde, dont l'actif sous gestion représente plus de 10 000 G\$ US, se sont engagés à mesurer et à divulguer l'empreinte carbone de leur portefeuille.

- CDP

Anciennement connu sous le nom de Carbon Disclosure Project, CDP est responsable de gérer à l'échelle mondiale le système de divulgation des émissions de carbone. La Caisse fait partie de ce réseau qui rassemble des investisseurs, entreprises et administrations publiques de plus de 50 pays. CDP les aide à mesurer et à gérer leur impact environnemental afin de poser de meilleures actions sur le plan climatique.

- Ceres

La Caisse est membre de cette organisation internationale qui collabore avec des investisseurs et des entreprises de partout dans le monde afin de bâtir un leadership fort. Enjeux sociaux et environnementaux, incluant la question des changements climatiques, y sont abordés afin de trouver des solutions durables pour l'économie.

Pour l'adoption d'un prix carbone

Par ailleurs, la Caisse appuie l'adoption de mécanismes de tarification carbone à l'échelle mondiale dans le but d'intégrer, de manière plus transparente, l'ensemble des coûts liés à l'utilisation d'une source d'énergie.

- **Un objectif de carboneutralité**

Afin d'appuyer son engagement en matière de changements climatiques, la Caisse vise à devenir carboneutre en compensant les émissions associées à sa consommation d'énergie et aux déplacements professionnels de ses employés. À cette fin, elle financera des projets qui permettront de compenser ses émissions de GES.

Enfin, la Caisse s'engage à poursuivre la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique les plus récentes pour ses immeubles et à appliquer des pratiques écoresponsables en matière de gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles. À l'heure actuelle, son principal bureau d'affaires à Montréal est accrédité LEED EB Or et BOMA BEST, niveau Platine.

Une reddition de comptes

La Caisse présentera des informations et des données sur les émissions de GES de son portefeuille dans le cadre de la publication de son rapport annuel.

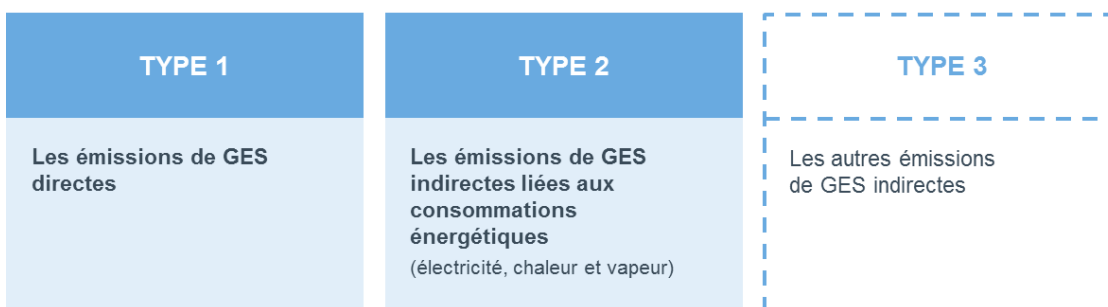
Ces données permettront de suivre la progression de la Caisse vers son objectif de réduire les émissions de son portefeuille de 25 % par dollar investi d'ici 2025 par rapport à son année de référence (2017).

La Caisse mesurera les émissions de son portefeuille en incluant :

- les émissions de type 1, directement produites par une entreprise ou un actif;
- les émissions de type 2, indirectes, liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur par une entreprise;

et ce, pour toutes les catégories d'actif qu'elle détient.

TYPES D'ÉMISSIONS DE GES



Dans l'application de cette stratégie, les émissions de type 3 ne sont pas incluses au calcul des émissions du portefeuille de la Caisse. Ces émissions indirectes, désignées comme celles qui sont une conséquence des activités d'une entreprise, mais qui ne sont ni détenues ni contrôlées par celle-ci, ne sont pas calculées de manière uniforme par l'ensemble des acteurs économiques et sont difficiles à estimer pour un investisseur.

Les méthodes de calcul employées pour mesurer l'empreinte carbone du portefeuille seront conformes aux meilleures pratiques internationales et validées par les vérificateurs de la Caisse dans le cadre de leur vérification annuelle des informations financières.

Un calcul de l'intensité carbone du portefeuille global de la Caisse

Pour mesurer l'intensité carbone de son portefeuille*, la Caisse applique la formule suivante :

$$\text{Intensité totale Caisse} = \frac{\text{Total émissions CO}_2 \text{ du portefeuille (tCO}_2\text{)}}{\text{Actif total (\$)}}$$

*À l'exception de la dette souveraine pour laquelle la méthodologie de calcul de l'empreinte est non définie.

Le dénominateur représente l'actif total de la Caisse, publié chaque année dans le cadre de la divulgation de ses résultats au 31 décembre. Le numérateur (les émissions de CO₂ associées au portefeuille de la Caisse) se calcule de la manière suivante :

$$\begin{array}{l} \text{Émissions} \\ \text{Portefeuille} \\ \text{Caisse} \end{array} = \text{Émissions CO}_2 \text{ de l'actif (tCO}_2\text{)} \times \frac{\text{Détention Caisse en équité + dette LT}}{\text{Valeur de l'entreprise}}$$

Ce calcul permet d'attribuer à la Caisse les émissions de CO₂ correspondantes à son pourcentage de détention de la valeur d'une entreprise ou d'un actif, qui comprend sa capitalisation boursière et sa dette de long terme (LT). En additionnant les émissions de CO₂ attribuables à chacun de ses investissements, on obtient les émissions totales du portefeuille de la Caisse.